



PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

N° 01/04/25

Objet : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.- destiné à l'aménagement de trois bornes de recharge publiques sur les sites du Collège et de la Place du Village

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis porte sur une demande d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour l'aménagement de deux bornes de recharge AC 22 kW à recharge semi-rapide sur le site du Collège et une borne de recharge AC 22 kW à recharge semi-rapide vers la Place du Village, avec possibilité d'extension à de nouvelles bornes de recharge en cas de demande accrue liée au remplacement progressif des véhicules actuels à moteur thermique par des véhicules à moteur électrique.

2. PREAMBULE

L'aménagement de deux bornes de recharge sur le site du Collège permettra de mieux utiliser l'électricité produite par l'installation photovoltaïque sur le toit de la salle de gym.

La borne sur la place du Village sera alimentée par l'installation photovoltaïque prévue sur le toit de la Maison Villageoise.

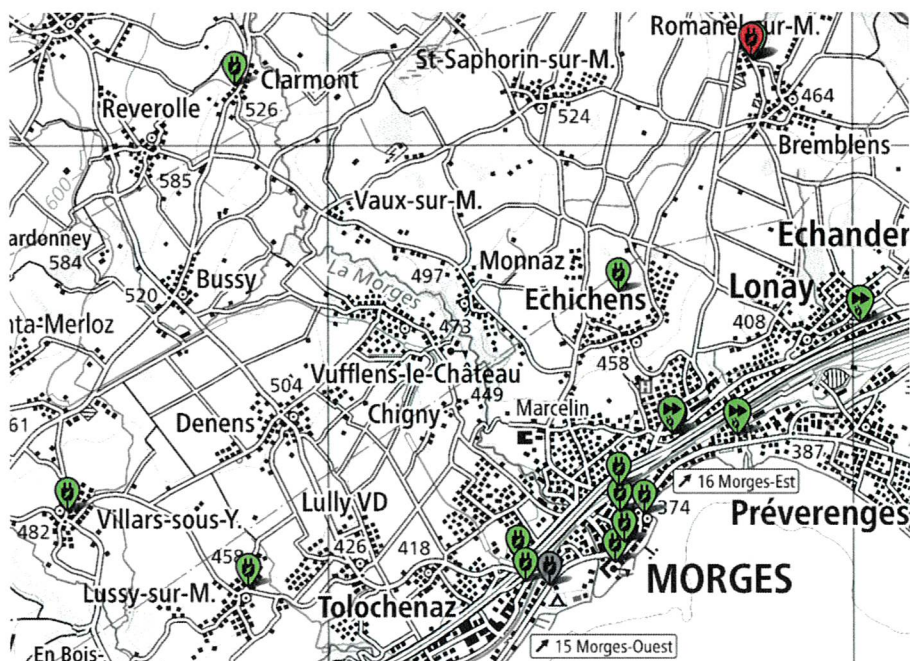
Ces bornes publiques bénéficieront aux personnels (collège, Vufflantine et administration), aux vufflanais et aux visiteurs.

3. CONTEXTE GENERAL

Bornes de recharge publiques

D'après le TCS, il existe actuellement plus de 14'000 bornes de recharge publiques en Suisse, et environ 20% des recharges de voitures électriques se font dans l'espace public.

Si les possibilités de recharge semblent vastes, elles restent cependant concentrées au niveau des agglomérations d'une certaine importance, comme la Ville de Morges et, comme le montre la carte régionale ci-dessous listant les bornes de recharge publiques, il n'existe que peu de solution de recharge locale.



Source : Je recharge mon auto

SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie (OFEN) : <https://www.je-recharge-mon-auto.ch>

4. ASPECT FINANCIER - INVESTISSEMENT

Selon offres à disposition, les coûts se répartissent comme suit:

- acquisition et installation des bornes de recharge
- raccordement électrique et distribution
- génie civil

Aménagement de deux bornes de recharge AC 22 kW sur le site du Collège

Acquisition et installation de deux bornes de recharge	CHF	4'200.-
Raccordement électrique et distribution	CHF	11'400.-
Pré-installation électrique pour de nouvelles bornes de recharge	CHF	2'200.-
Génie civil	CHF	13'200.-

Aménagement d'une borne de recharge AC 22 kW vers la Place du Village

Acquisition et installation d'une borne de recharge	CHF	3'300.-
Raccordement électrique et distribution	CHF	2'700.-
Génie civil	CHF	4'000.-

Divers et imprévus (10,5% du montant total) CHF 4'000.-

Montant total du préavis **CHF 45'000.-**

5. ASPECT FINANCIER – RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Nous souhaitons permettre aux utilisateurs :

- de bénéficier d'une solution de recharge publique en journée sur une durée moyenne de 3 à 6 heures, en autoconsommant principalement l'électricité produite par l'installation photovoltaïque du Collège au prix de 0 cts/kWh, facturée 60 cts/kWh à l'utilisateur,

- n'ayant pas de solution de recharge à domicile de bénéficiaire d'une solution publique en tout temps, mais probablement plus de nuit qu'en journée, sur une durée moyenne de 3 à 6 heures, en consommant principalement l'électricité fournie par la Romande Energie au prix d'environ 30 cts/kWh et facturée 60 cts/kWh à l'utilisateur.

Le nombre de recharges journalières pourrait être de deux recharges à 50% de la capacité de la batterie, soit 2x 25 kWh à fournir, moitié en journée, moitié de nuit.

Selon notre estimation, le revenu net annuel pourrait être, pour notre Commune, à hauteur de CHF 4'500.-, ce qui devrait permettre d'amortir les trois bornes sur une période de 10 ans.

6. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

- vu le préavis N° 01/04/25 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver l'aménagement de trois bornes de recharge publiques sur les sites du Collège et de la Place du Village
2. d'accorder à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF 45'000.-
3. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de dix ans

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mars 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

P. Siegwart

M. Champod

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 28 avril 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Le Secrétaire :

P. Stalder

A. Etchegaray